

|                         |  |
|-------------------------|--|
| 1. Record Nr.           | UNINA9910466481503321  |
| Autore                  | Sabbadini Pierre Marie   |
| Titolo                  | Les aides d'Etat [[electronic resource] ] : aspects juridiques et économique   |
| Pubbl/distr/stampa      | Bruxelles, : Larcier<br>Cork, : Primento Digital Publishing, 2015  |
| ISBN                    | 2-8044-8322-3  |
| Descrizione fisica      | 1 online resource (324 p.)   |
| Collana                 | Concurrence et pratiques du marche   |
| Altri autori (Persone)  | ButsCaroline<br>MampaeyNina  |
| Disciplina              | 343.24074  |
| Soggetti                | Electronic books.  |
| Lingua di pubblicazione | Francese   |
| Formato                 | Materiale a stampa   |
| Livello bibliografico   | Monografia   |
| Note generali           | Description based upon print version of record.  |
| Nota di contenuto       | Couverture; Titre; Copyright; Dedicace; Remerciements; Preface; Avant-propos; Liste des abreviations utilisees; Sommaire; Introduction generale; Section 1. - Origine du controle des aides d'Etat; Section 2. - Une matiere en constante evolution; Section 3. - Analyse economique; Section 4. - Plan d'action dans le domaine des aides d'Etat (2005-2009); Section 5. - La modernisation du droit des aides d'Etat : la reforme « SAM »; 1. Raisons d'etre de la reforme; 2. Les propositions au cœur de la reforme « SAM »; 3. Point de vue d'autres institutions sur le projet de reforme SAM<br>Section 6. - Sources du droit des aides d'Etat 1. Le Traite sur le fonctionnement de l'Union europeenne; 2. La jurisprudence de la Cour de justice; 3. Les reglements d'habilitation et les reglements d'exemption; 4. Les decisions de la Commission; 5. Les communications, lignes directrices et autres documents d'orientation; 6. Les autres sources du droit des aides d'Etat; Chapitre 1. - Definition de la notion d'aide; Section 1. - Introduction; Section 2. - Definition d'une aide par ses effets; Section 3. - Octroi d'une aide a une entreprise 1. Exclusion des activites relevant de l'exercice de la puissance publique 2. Regimes de securite sociale; 3. Services de soins de sante; 4. Education; 5. Financement d'infrastructures; Section 4. - Cinq conditions cumulatives d'une aide d'Etat; 1. Un lien avec l'intervention de l'Etat au niveau de l'origine et des moyens; 2. L'aide doit constituer |

un avantage pour le beneficiaire; 3. L'aide doit etre selective; 4. L'aide est susceptible d'affecter la concurrence et le commerce au sein de l'Union; Chapitre 2. - Les regles materielles relatives a la compatibilite

Section 1. - Aides compatibles de droit

1. Aides a caractere social;
2. Les aides en cas de calamites naturelles et autres evenements graves;
3. Les aides necessaires pour compenser les desavantages economiques causes par la division de l'Allemagne;

Section 2. - Derogations facultatives (art. 107, 3, TFUE);

1. Principes generaux;
2. Application de la derogation facultative;

Section 3. - Les aides de minimis;

Section 4. - Aides beneficiant du mecanisme de l'exemption par categorie;

1. Introduction;
2. Principes generaux conditionnant l'exemption par categorie
3. Conditions specifiques a chaque categorie d'aide couverte par le RGEC

Section 5. - Regles temporaires adoptees en reponse a la crise;

1. Introduction;
2. Les regles applicables;

Section 6. - Regles d'examen de compatibilite applicables a tous les secteurs (Regles horizontales);

1. Regles relatives au sauvetage et a la restructuration;
2. Projets importants d'interet europeen commun (PIEEC);
3. Regles relatives aux aides d'Etat en faveur de l'emploi de travailleurs defavorises et handicapes;
4. Regles relatives aux aides a la formation
5. Regles relatives aux aides regionales

---

## Sommario/riassunto

Depuis l'entree en fonction de la Commission Juncker et la divulgation massive d'informations relatives a des rulings fiscaux par un consortium de journalistes, de nombreuses personnes et entreprises ont pris conscience de l'etendue du droit des aides d'Etat en matiere fiscale et des consequences financieres de son application en termes de recuperation. Ces developpements en matiere fiscale illustrent a nouveau la capacite de la Commission a mobiliser le droit des aides d'Etat au soutien d'une politique europeenne, touchant ainsi a l'activite de certaines entreprises, et demontrant la necessi

---